Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_05-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024 I 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 novembre 2024 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 novembre 2024 s'est réuni le Lundi 25 novembre 2024 à 19 heures 30, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de MARTIN Dominique à BLANCHARD Stéphane, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

I.05
Gratuité terrasses, étalages et stop trottoir pour les commerces situés Rue Charles de Gaulle, Abel Boyé et Place Clemenceau

La renonciation par la Ville de Marmande à tout ou partie du recouvrement d'une recette, pour tout autre motif qu'une erreur matérielle, doit être expressément autorisée par le Conseil Municipal.

Pendant toute la période de travaux de réhabilitation du centre-ville (rue Charles de Gaulle, Abel Boyé et place Clemenceau) une gratuité des terrasses, étalages et stop trottoir a été adoptée en faveur des commerçants pour une durée équivalente à la période de début et fin de travaux (délibération N° 2023 I 21).

Considérant la nécessité de soutenir l'activité commerciale du centre-ville,

Il est proposé de maintenir la gratuité des terrasses, étalages et stop trottoir pour la période de fin de travaux jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_05-DE

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide d'accorder la gratuité des terrasses, étalages et stop trottoir aux commerces pour la période de fin de travaux jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/11/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/11/2024.

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET